



UTILISATION DU LOGICIEL OVAL-E

Suite à votre préinscription, vous avez ou allez recevoir un mail avec pour expéditeur <u>NE-PAS-REPONDRE@FFR.FR</u> et comme objet : **Demande d'affiliation à la F.F.R.**

Ce mail contient vos identifiant / mot de passe pour vous permettre de vous connecter au nouveau logiciel mis en place par la FFR pour remplir votre dossier personnel, générer le certificat médical à faire signer par votre médecin puis générer votre licence FFR et/ou la licence de votre enfant.

Tant que votre dossier n'est pas terminé, il vous faut conserver ce mail dans votre messagerie.

Une fois quevous aurez cliqué sur lien, veuillez saisir votre identifiant/Motdepasse contenu dans le fameux mail.

	and the second s	
	Accéder à votre compte	
TI	🧐 🔗 VAL-e	
rear .	Identifiant *	
	Mot de passe *	
ridoithite	Mot de passe oublié ?	
	CONNEXION	
	and the second	

Une fois votre identifiant et votre mot de passe renseignés et après avoir cliqué sur Connexion, vous arriverez sur la fenêtre d'accueil d'OVAL-E au niveau du Formulaire d'affiliation à la FFR.





ETAPE 1 : Informations personnelles

YPE DE LA DEMANDE : Ré-affiliation	CLUB : 5000 CLUB :	LIE : 200000000000000000000000000000000000	
Les infor	nations marquées d'un astérisque (*) sont obligatoires et doivent impérativement être renseignées pour valider i	a demande d'affiliation.	
ETAPE 1 : INFORMATIONS PERSONNELLES			
	Informations sur le licencié	^	
NOM *	RODRIGUEZ		
PRÉNOM *	HADA		
DATE NAISSANCE *	11/10/2011		
SEXE *	Masculin	*	
NATIONALITÉ *	France	*	
VILLE NAISSANCE *	7010.0		
CODE POSTAL NAISSANCE *	23005		
	31000		
TELEPHONE PROFESSIONNEL			
TELEPHONE PORTABLE			
TELEPHONE DOMICILE			
LICTLE DOLLOG A			
LISTE ROUGE *	Non	*	
LISTE ROUGE * AUTORISATION CNIL *	Non	*	

Bien vérifier les informations saisies, compléter les informations manquantes, les modifier si nécessaire.

Attention toutes les lignes avec le signe * sont obligatoires, il faut donc les compléter.

Penser à cliquer sur le bouton en bas de l'écran afin de sauvegarder régulièrement les informations saisies.





ETAPE 2 : Sélectionner les licences désirées

• •
-
^
Ψ.
^
dans la qualité de joueur.
Ŧ

Au niveau de cette partie, vérifier que la licence soit bien de type Educatif. Pour le reste, en fonction de vos fonctions au sein du club et de l'école, les champs seront pré remplis.

ETAPE 3 : Valider les mentions légales et assurances :

Le demandeur deciar	e par la présente :
Accepter d'être domicilie au siège du club aupres	duquel il est rattache.
Accepter de se soumettre à toutes les décisions o	u sanctions qui lui seraient infligées par la FFR ou un Comité Territorial en sa qualité de licencie à la FFR.
Refuser que les renseignements figurant sur le pr	esent document solent utilises pår la FFR å des fins commerciales, associatives ou humanitaires.
Etre informe qu'il possede un droit d'acces et de r Il l'ai pris connaissance et l'accente les conditions	recification aupres de la FFR pour les renseignements à caractere personnelle concernant (Loi informatique et liberte du 6 Janvier 1978). 5 de la FFR
Informations relatives	s aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby
Informations relatives # Je reconnais avoir ete informe(e) par la FFR, par	s aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby rmon Comite Territorial et par mon club :
Informations relatives # Je reconnais avoir est informe(e) par la FFR, par 1/ des contraintes specifiques ilees à la pratique d V des garantes responsabilite civile et individuell lacutatives').	S aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby r mon Comite Territorial et par mon dub : 3 ur ugp; tant à l'entrainement qu'en compétition, et de la nécessite d'une préparation adequate, notamment de la colonne vertéorale, selon le poste occupe. le accidents dont je beneficie par l'intermediaire de ma licence souscrite aupres de la FFR pour lesquelles une notice figure ci-dessous (pouton "Prendre connaissance des assurances et des option d'ultre sons destantione

PRENDRE CONNAISSANCE DES ASSURANCES ET DES OPTIONS FACULTATIVES *

A) <u>Le demandeur déclare par la présente</u>

Cocher : J'ai pris connaissance et j'accepte les conditions de la FFR

B) <u>Informations relatives aux précautions à prendre afin de pratiquer le rugby</u>
Cocher : Je reconnais avoir été informé par la FFR, par mon comité territorial, et par mon club.

C) <u>Informations relatives aux assurances à prendre afin de pratiquer le rugby</u> Cliquer sur : Prendre connaissance des assurances et options facultatives, une nouvelle fenêtre s'ouvre :



Assurances

Partenaire et assureur officiel de la F.F.R.

NOTICE ASSURANCE

conformément aux articles L321-1 et suivants et L331-9 et suivants du code du sport CONTRATS ASSURANCE N° R132540.014H ET N° R132540.015J CONTRAT ASSISTANCE Nº 1271

Validité à compter du 1^{er} juillet 2017 Fin de validité : 31 octobre 2018

Les contrats d'assistance et d'assurance peuvent être consultés au siège de la Fédération Française de Rugby. Le club tient à votre disposition un guide d'information relatif aux garanties d'assurances.

Quand et où êtes-vous assuré ?

Vous êtes assuré pendant la période de validité de votre licence, lors de la pratique du rugby, c'est-à-dire pendant les compétitions (pour les pratiquants « Rugby Loisir » uniquement les matches amicaux), les séances d'entraînement et aussi lors des trajets pour se rendre et revenir des compétitions (des matches amicaux pour les pratiqu « Rugby Loisir »), des séances d'entraînement, des réunions, ou des manifesta isées par la Fédération ou ses organismes affiliés.

Vous êtes assuré dans le monde entier pour les garanties Responsabilité Civile, Accidents Corporels, Défense Pénale, en France et dans les Principautés de Monaco et d'Andorre pour la garantie Recours (sont seuls concernés les joueurs licenciés fédéraux des équipes françaises affiliés à la Fédération à l'occasion de matches exclusivement agréés par la FFR)

Sont exclus notam

- exclus notamment de l'assurance : les accidents résultant de la pratique du ski, du bobsleigh, du skeleton, de l'ice surfing, de l'alpinisme, des sports de combat, des sports aériens, des sports mécaniques et de la spéciologie, du saut à l'élastique et du plongeon survenant lors de stages de vacances organisés par la F.F.R.
- les accidents qui sont le fait volontaire du bénéficiaire du contrat, le suicide ou la tentative de suicide, conscient ou inconscient et la mutilation volontaire,
- les dommages survenues aux cours de manifestations, compétitions, courses. épreuves sportives y compris leurs essais soumises à une assurance obligatoire ou nécessitant une autorisation administrative,
- les conséquences de la participation de l'assuré à des rixes, sauf en cas de légitime défense.
- actense, Les dommages corporels de tout assuré qui n'a pas respecté les dispositions du l'article L232.9 du code du sport, les dommages résultant de la prise volontaire de drogue, de stupéfiant ou d'un médicament non prescrit par le corps médical, les dommages dus à la conduite d'un véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique.

Pour quoi êtes-vous assuré ?

1/ ASSURANCE FEDERALE 1.1 - Responsabilité Civile :

En bas du document, 2 cases à cocher :

complémentaires et dans la limite des frais réels : 150 % des tarifs conventionnés de la Sécurité Assurés sociaux Sociale en vigueur à la date du remboursement.

- Non assurés sociaux
- Les frais de prothèse
- dentaire
- Les frais de chambre individuelle
- Les frais de transport
- · Les frais d'optique pour les arbitres

200 % des tarifs conventionnés de la Sécurité Sociale en vigueur à la date du remboursement. sont limités à 500 € par dent fracturée avec un maximum de 2.500 € par accident. sont pris en charge en cas d'intervention de la Sécurité Sociale ou d'un organisme similaire.

35 % des frais dans la limite de 500 € par accident.

sont limités à 400 € en cas de bris de lunettes au cours d'un match.

Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations figurant dans la notice d'assurance

Assurances complémentaires

Option 1 : le decide de souscrire aux garanties complementaires qui me sont proposées et le remplis les formalites correspondantes Option 2 : Je decide de ne pas souscrire aux garanties complementaires qui me sont proposées, en toute connaissance de cause

ANNULER VALIDER

« Je reconnais avoir lu et pris connaissance des informations... » Et « Assurances Complémentaires » :

- Je coche l'option 1 si vous souhaitez souscrire aux garanties complémentaires de la GMF. Ces garanties complémentaires ne sont pas obligatoires puisque de base vous avez une assurance en étant affilié à la FFR. Ces assurances complémentaires sont assez élevées et sont plutôt réservées dans des cas bien précis (joueurs de + de 40 ans, situation de handicap ...). Dans ce cas bien précis, il vous faudra également joindre le règlement adéquat.
- Je coche l'option 2 si vous décidez de ne pas souscrire aux garanties complémentaires. Le cas le plus usuel notamment en Ecole de Rugby.

Puis cliquer sur le bouton Valider à droite du document afin de revenir sur l'écran principal.

Décès

Les préjudices patrimoniaux des ayants droit de la victime sont limités de la façon

Résultant des blessures subies au cours d'une action de jeu lors d'un match, d'un match amical ou d'une séance d'entraînement	Résultant d'un accident de trajet ou d'une quelconque autre cause survenant pendant un match, un match amical ou une séance d'entraînement (malaise cardiaque, rupture d'anévrisme)
300.000 € + 50 % par enfant à charge	50.000 €
(minimum 50.000 €)	(minimum 15.000 €)

(minimum 50.000 €)

(minimum 30.000 €) (minimum 15.000 €) Déficit Fonctionnel Permanent de 6 à 100 % Sont seuls indemnisés, s'ils sont médicalement reconnus, le Déficit Fonctio Dermanent (D.F.P.), les frais d'assistance d'une tierce personne, les frais d'amériquement du domicile et/ou du véhicule, les pertes de revenus résultant de l'arrêt d'une activité rémunérée (avant consolidation) ou de l'impossibilité d'exercer une quelconque activité rémunérée (après consolidation), les frais futurs, le tout dans les limites des montants enivante -

Limite de l'indemnisation (€)
400.000
600.000
800.000
4.500.000

Aucune indemnité n'est toutefois versée si le Déficit Fonctionnel Permanent est inférieu

La garantie est étendue, dans les deux ans qui suivent la date de consolidation fixée p médecin de l'assureur, aux aggravations entraînant une augmentation des séquelles. Passé ce délai la garantie ne sera pas accordée.

Le montant de la garantie « Accidents Corporels » est limité à 11.500.000 € par

Le montant de la garantie « Accuerts conserver en la server de la server de la solution de l'action est de 2 ans pour les garanties frais de soins et déficit fonctionnel permanent, de 10 ans pour la garantie décès (Code des déficit fonctionnel permanent, de Assurances, art. L.114-1 et L.114-2).

1.5 - Tarifs licence assurance 2017/2018

VOIR TARIFS R.G. 2017/2018

2/ ASSURANCE INDIVIDUELLE DE PERSONNE – GARANTIE COMPLEMENTAIRE FACULTATIVE MAIS RECOMMANDEE Les indemnités réglées au titre de cette garantie « Accidents Corporels » sont déductibles des indemnités qui vous seraient allouées au titre de la garantie « Responsabilité Civile ». Les indemnités sont évaluées selon le droit commun. Toutes les sommes versées ou dues par les organismes sociaux, les tiers tenus à indemnisation et par tout organisme intervenant dans l'indemnisation des préjudices assurés viennent en déduction de chacune des indemnités derites ci-dessous.

2.1 - Garanties complémentaires en cas de décès ou de Déficit Fonctionnel Perman Décès

S.A au capital de 264.000 € Siret Paris B 379 429 756 CGA RUGBY BBY N° ORIAS 07 022 402 Pour les opérations de courtage d'assurances, garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances. FIDELIA ASSISTANCE Société anonyme au capital de 21.593.600 entièrement libéré Entreprise régie par le Code des Assurances – R.C.S. Nanterre B 377 768 601 Siret 377.768.601.00041 – NAF 6512Z 27 quai Carnot 92210 SAINT-CLOUD GMF ASSURANCES Société anonyme au capital de 181.385.440 € Entreprise régie par le Code des Assurances R.C.S. Paris B 398.972.901 NAF 6512Z 148 rue Anatole France 92597 LEVALLOIS-PERRET Cedex





🚀 🔗 VAL-e 🔹	TABLEAU DE BORD	0	8
# / (Ré)affiliation/Mutation d'une personne //		BONJOUR, N	OAH RODRIGUEZ !
Formul	aire de (ré)affiliation / n	nutation à la F.F.R.	
DATE DE LA DEMANDE	CLUET STORE STORE AIS	AFFILIB USED CONSTRUCTION O	
Les infor	nations marquées d'un astérisque (*) sont abligatoires et doivent impérativement être re	nseignées pour valider la demande d'affiliation.	
	ETAPE 1 : INFORMATIONS PERSON	NELLES	
NOM *	Informations sur le licencié	^	
PRÉNOM *	NDAH		
DATE NAISSANCE *	11/10/2011	8	
SEXE *	Masculin	, v	
NATIONALITÉ *	France	Ψ	
VILLE NAISSANCE *	TOULOUSE		
CODE POSTAL NAISSANCE *	31000		
	Le formulaire peut être vérifié par votre Clu	b.	

Certificat Médical

En revenant sur l'écran principal, et après avoir bien renseigné la partie 3, un cadre vert apparaît en bas de votre écran. Ce cadre va vous permettre de pouvoir sauvegarder les informations saisies et surtout de pouvoir télécharger le certificat médical.



Cliquersur Télécharger le certificat médical afin de le récupérer et de l'ouvrir soit dans votre navigateur (automatique) soit via Acrobat Reader (logiciel permettant d'ouvrir un fichier PDF).







Rappel :

Uniginal de ce Certificat Médical doit être remis au Club dans lequel RODRIGUEZ NOAH, né(e) le 11/10/2011, s'affilie pour la saison 2017-2018. Une version scannée de ce Certificat Médical doit être déposée sur le formulaire d'affiliation dématérialisée du demandeur (Etape 4 du formulaire d'affiliation sur le site <u>www.ovale2.ffr.fr</u>).

ZONE RE	SERVEE AU MEDECIN		
NOTE A L'ATTENTION DES MEDECINS POUR CERTIFICAT MED Le Comité Médical de la FFR et ses différents experts ont réd rugby / Aide à la consultation » que vous pouvez consulter su REGLEMENT MEDICAL. En cas d'interrogation, vous pouvez ju un membre du Comité Médical de la FFR en sollicitant leurs o Pour les joueurs de plus de 35 ans, un test d'effort est forten Je soussigné, atteste que RODRIGUEZ NOAH ne p	ICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE DU RUGBY igé le document « Visite Médicale de non contre-indication à la pratique du ur le site <u>www.ffr.fr</u> à la rubrique : AU CŒUR DU JEU / COMITE MEDICAL / pindre le Président de la Commission Médicale Régionale de votre Comité ou coordonnées auprès du secrétariat médical (<u>secretariat.medical@ffr.fr</u>) nent conseillé. présente aucune contre-indication cliniquement décelable :		
A la pratique du rugby educatif			
Nombre de cases cochées : $\Box 1$, $\Box 2$, $\Box 3$, $\Box 4$ NB : La non contre-indication à la pratique du rugby en comp compétition et/ou la non contre-indication à entrainer.	étition valide la non contre-indication à la pratique de l'arbitrage en		
Aucune rature n'est autorisée	Date :		
	Signature et cachet du praticien		
ASSURANCES			

ZONE RESERVEE A L'AFFILIE

Je reconnais avoir pris connaissance sur mon formulaire d'affiliation (Etape 3 du formulaire sur le site www.ovale2.ffr.fr) :

Une fois ouvert, il vous faut d'abord enregistrer ce document sur votre ordinateur (via le menu Enregistrer sous par exemple) puis l'envoyer sur votre imprimante pour impression. C'est ce certificat qu'il vous faudra faire signer par votre médecin. Les dirigeants sont exemptés de Certificat Médical et n'ont pas besoin d'en fournir. Une fois imprimé, vous pouvez fermer ce certificat médical (enregistré sur votre ordinateur) pour revenir sur l'application OVAL-E.

Vous pouvez alors sauvegarder les informations saisies via le bouton spécifique dans le cadre vert et quitter votre dossier en fermant votre navigateur.

Une fois votre certificat signé et rempli par votre médecin, vous devez scanner (ou photographier) vos documents : certificat médical, photo, pièce d'identité (si nouvelle affiliation). A l'aide du lien contenu dans le mail reçu de la FFR, reconnectez-vous à OVAL-E sur votre dossier et rendez-vous directement à l'ETAPE 4.





ETAPE 4 : Télécharger les pièces justificatives.

Photo d'identité *	Pièce à joindre au dossier (Identité)	^
prisation de soin en cas d'accident		
Shadon de som en las a accidenc	Selectionner	
	Certificat Médical (formulaire papier)	^
	Ce certificat peut être imprimé à partir du bandeau blanc ci-dessous. Il est disponible à l'impression uniquement après que l'affile ait entièrem complete l'ETAPE 3. Pour rappel, une fois imprimé et signé par le médecin et l'affile, l'original du Certificat Médical doit être remis au Club.	ent

<u>Photo d'identité</u>: Cliquersur Sélectionner et téléchargervotre photo, idem pour <u>Certificat</u> <u>médical</u>. Pour <u>l'Autorisation de Soin</u>, faite de même.

Dans des cas bien précis comme indiqué précédemment, il se peut que des pièces complémentaires soient demandées selon les critères saisies lors de l'inscription afin de compléter le dossier médical. Ces pièces complémentaires sont à télécharger dans l'ETAPE 5.

ETAPE 5 : DOSSIER MÉDICAL		
	Votre dossier ne requiert aucune pièce médicale complémentaire.	
Documents Autorisation Clearance V Formulaire Garantie Co Garanties of Tableau de	s à télécharger n de soins Vorld Rugby IF Mutation Internationale mplementaire - Demande d'adhesion 'assurances 2017-18 s IF de l'article 661	

Ensuite, au niveau du club, nous recevrons un message pour nous indiquer que votre dossier est prêt à être envoyé au Comité pour validation pour effectuer votre licence ou celle de votre enfant.

Pour toute question ou renseignement, n'hésitez pas à nous contacter :

